



## Procès-Verbal du Conseil Municipal

**MARDI 28 SEPTEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit septembre à vingt heures le Conseil Municipal de la Commune de Vers, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Madame LAVOREL Joëlle, Maire.

Nombre de membres

Théorique : 15

En exercice : 15

Présents : 13

Procuration : 0

Date de convocation

20 septembre 2021

**Présents** : LAVOREL Joëlle, GUILLERMET Jérôme, MUGNIER Joseph, JACQUET Brigitte, EXCOFFIER Lionel, DECRUY Marie Hélène, GRABINSKI Damien, EXCOFFIER Yves, SAXOD Mélanie, DUPRAZ Philippe, NOVO PEREZ Laurence, MARTINET Sylvain, DUBOUCHET Philippe

**Représentés** :

**Excusé(s)** : KARATAS Aylin, LAUREAU Pierre,

**Absent(s)** :

**Secrétaire** : DECRUY Marie Hélène

[1 – Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 27 juillet 2021](#)

Approuvé à l'unanimité

## 2 – Décisions du Maire et Informations

### 2.1 Compte-rendu des autorisations d'urbanisme

| N°       | Objet                                  | Situation             | Décision                             |
|----------|--|-----------------------|--------------------------------------|
| DP 29/21 | Division de terrain                    | Allée des Tremblay    | Accordée le 06/08/21                 |
| DP 30/21 | Extension                              | Route de Chez Buet    | Accordée le 05/08/21                 |
| DP 26/21 | Muret de clôture                       | Allée du Cèdre        | Accordée le 30/08/21                 |
| DP 31/21 | Pose de 2 fenêtres de toit             | Chemin du Cortillet   | Accordée le 30/08/21                 |
| DP 32/21 | Division de terrain                    | Chez Buet             | Accordée le 30/08/21                 |
| DP 33/21 | Portail                                | Allée du Dahu         | Accordée le 13/09/21                 |
| PC 06/20 | Maison Individuelle                    | Route de Chez Jeantet | Abrogé le 26/07/21                   |
| PC 06/21 | Maison Individuelle                    | Route de Chez Jeantet | Accordé                              |
| PC 05/21 | Régularisation<br>aménagement sous-sol | Chemin du Cortillet   | Accordé 30/07/21                     |
| PC 02/21 | Garage                                 | Allée des Cyprès      | Classement sans suite le<br>30/08/21 |
| PC 09/21 | Extension et rénovation<br>maison      | Route de la Fruitière | Refusé 06/09/21                      |

### 2.2 Compte-rendu des travaux en cours : bâtiments et voirie

#### BÂTIMENTS

##### 1) Eglise :

Le chantier n'avance pas, Monsieur CLERMONT a organisé un rendez-vous sur place mais Monsieur BAJULAZ n'est pas venu.

Monsieur CLERMONT demande s'il est possible de réaliser un diagnostic sanitaire du bâtiment pour connaître l'état de l'Eglise avant d'effectuer tout travaux intérieurs. Le Conseil Municipal accepte la demande.

La pompe à chaleur du salon de coiffure a été installée la facture sera moins élevée que le devis.

Concernant l'aire de jeux nous sommes toujours en attente de la fourniture du tobogan.

##### 2) Ecoles :

Le CAUE présentera le 25 octobre à 18h l'avant-projet.

La rentrée scolaire c'est très bien passée, nous comptons 120 enfants et le service périscolaire est toujours aussi fréquenté.

#### OCTOBRE ROSE

La Commune a été décorée, un spectacle est prévu le Samedi 9 octobre en partenariat avec le Comité des Fêtes, La Bibliothèque et l'APE.

Le cross de l'école prévu le 12 ou 19 octobre permettra de collecter des fonds pour Octobre Rose.

Un projecteur pour illuminer une partie de la face de la Mairie a été acheté pour permettre de projeter le ruban d'octobre rose.

## **VOIRIE**

- Le Cabinet ATGT nous présente son avant-projet jeudi 30 septembre à 14h30 en Mairie.
- Prévoir un emplacement pour la Croix de Bellossy,
- Réfléchir pour la mise en œuvre de la sécurisation Route de Valleiry, le carrefour de la départementale et à la sortie de la Voie Mobilité Douce,
- Les devis pour les travaux suivants ont été acceptés par la Commission Voirie :
  - o Chemin du Mont – Pose d'un regard et renvoi d'eau,
  - o Chemin des Voyageurs – Renouvellement du collecteur eaux pluviales,
  - o Chemin de Bédoni – Reprofilage,
  - o Chemin du Mont-Sion – Réalisation d'une traversée eaux pluviales.

## **3 – Délibérations**

### **3.1 Taxe Foncière sur les propriétés bâties**

Les constructions nouvelles, reconstruction et additions de construction à usage d'habitation sont exonérées de la taxe foncière sur les propriétés bâties durant les deux années qui suivent celle de leur achèvement.

Les communes peuvent par une délibération prise dans les conditions prévues à l'articles 1639 A bis du Code Général des Impôts (CGI) et pour la part qui leur revient, réduire l'exonération à 40%, 50%, 60%, 70%, 80% ou 90% de la base imposable.

Cette délibération doit être prise dans les conditions prévues à l'article 1636 A bis du CGI, c'est-à-dire avant le 1<sup>er</sup> octobre 2021 pour être applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

La délibération peut porter soit sur tous les immeubles à usage d'habitation, soit sur les immeubles à usage d'habitation qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L.301-1 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation ou de prêts visés à l'article R.331-63 du même Code.

Elles n'ont aucune incidence sur les logements achevés en 2020. Ceux-ci restent exonérés en 2021 et 2022. Elles s'appliquent aux logements achevés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Elles demeurent valables tant qu'elles n'ont pas été modifiées ou rapportées (référence : Bulletin

Officiel des Impôts : 6 C-2-92 N°120 du 25 juin 1992.)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**DECIDE** de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstruction et conversion de bâtiments ruraux en logements, à 40% de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.

#### 4 - Divers

- Informations CCG :
  - Compte rendu faire par Lionel EXCOFFIER de la Commission Eau/Assainissement,
  - Voir avec la CCG concernant l'emplacement des containers du parking face au cimetière.

**Prochain Conseil Municipal : Le Mardi 23 Novembre à 20h00 en Mairie**

Fin de la séance 21h50